

PROGRAMME DE FORMATION

Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source de l'IR est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Cette réforme lourde du mode de paiement de l'impôt concerne dès à présent tous vos clients : il est important de connaître son fonctionnement ainsi les choix possibles (taux, modulation du prélèvement etc.).

L'année 2018 aura été « année blanche » avec une absence d'imposition des revenus courants et de nombreuses règles transitoires.

La connaissance de ces règles présente une importance :

- sur l'impôt de 2018, l'efficacité des défiscalisations réalisées cette année-là et le formalisme déclaratif en 2019 (certains revenus de 2018 restant imposables),
- sur les choix patrimoniaux de vos clients en 2019 (travaux déductibles en revenus fonciers, versements sur un PERP etc.).

Public	Notaires
Durée	2h
Type	Web vidéo
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance en fiscalité de l'impôt sur le revenu ▪ Avoir une pratique du conseil patrimonial ▪ Connaître les régimes de défiscalisation : <ul style="list-style-type: none"> → Réduction d'impôt, → Crédit d'impôt, → Déduction du revenu global ou catégoriel
-----------	--



Intervenant

Brice LAURENT

Consultant senior Fidroit

Objectif de la formation

- Maîtriser les règles du prélèvement à la source.
- Connaître les règles transitoires (CIMR etc.) pour 2018 (« année blanche »).
- Connaître la portée fiscale de ces règles sur l'efficacité des décisions prises en 2018 et 2019.

Contenu pédagogique

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront abordés synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratique concrètes.

C'est la signature habituelle de FIDROIT.

- Comment fonctionne le prélèvement à la source (champ d'application, calcul et modalités d'application du prélèvement de l'IR et des PS), la déclaration et la régularisation de l'impôt réel ?
- Quelles sont les mesures transitoires au niveau du CIMR, des revenus fonciers, des déficits catégoriels ou sur le revenu global, des versements sur un PERP (avec exemples chiffrés) ?
- Quid de l'impact de la réforme sur les déductions, réductions et crédits d'impôts ?
- Comment se dérouleront les relations avec l'administration et quels sont les ajustements votés lors de la loi de finances pour 2019 ?

Cette formation sur le prélèvement à la source vous permettra de comprendre ces mécanismes et de gérer au mieux cette réforme pour le plus grand profit de vos clients...et le vôtre...